Charte éthique et inclusive du dojo Budo XI

La charte d'éthique du Budo XI définit les valeurs, les principes et les engagements collectifs destinés à garantir **un environnement de pratique sûr, respectueux et exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence**.

Elle s'applique à l'ensemble des membres de l'association, quel que soit leur statut : enseignant·e, dirigeant·e, pratiquant·e, non pratiquant·e ou visiteur·se.

La présente charte fait partie intégrante du règlement intérieur du dojo Budo XI.

1. Fondements et valeurs

Le dojo Budo XI est un espace d'apprentissage, de transmission et de pratique martiale fondé sur les valeurs de respect, de maîtrise de soi, de solidarité et d'humilité. Ces principes s'étendent au comportement de chacun·e, sur et en dehors du dojo, afin que celui-ci demeure un espace de confiance, de sécurité et de respect mutuel.

Le dojo s'engage à lutter activement contre toute forme de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'abus de pouvoir. Le dojo n'est pas seulement un lieu d'entraînement : c'est un espace où l'on prend soin du collectif et où une culture de la sécurité se construit.

Chacun·e contribue à :

- entretenir une atmosphère calme et respectueuse ;
- veiller à la sécurité physique et émotionnelle des autres ;
- prévenir toute dérive d'autorité, d'exclusion ou d'isolement ;
- cultiver une attitude de soutien mutuel et de non-jugement.

L'énergie du dojo repose sur la confiance partagée et la vigilance collective.

2. Respect et bienveillance

Chaque membre du dojo, quel que soit son rôle, son ancienneté ou son grade, s'engage à :

- adopter une attitude respectueuse envers toutes les personnes présentes ;
- s'abstenir de toute parole ou comportement dégradant, sexiste, raciste, homophobe, transphobe ou discriminatoire ;
- éviter les comportements d'intimidation, d'isolement ou de pression ;
- respecter les limites physiques, émotionnelles et culturelles de chacun·e.

Le respect se manifeste également dans le langage, le contact physique (toujours justifié par la pratique, jamais imposé), et la gestion des émotions au sein du groupe.

3. Inclusion et égalité

Le dojo Budo XI s'engage à garantir un accès équitable à la pratique pour toutes et tous, sans distinction de :

- genre ou identité de genre,
- orientation sexuelle,
- origine, couleur de peau, nationalité,
- religion, conviction, ou situation de handicap.

Toute personne a droit à un traitement égal, à un espace sûr pour s'exprimer, et à la liberté d'être soi-même dans le respect de la discipline et du collectif.

4. Responsabilité des enseignant·es et encadrant·es

Les enseignant·es, assistant·es et responsables ont un rôle exemplaire. Ils et elles s'engagent à :

- exercer leur autorité avec équité, discernement et respect ;
- refuser toute forme de relation abusives lié à leur position ou a une asymétrie de pouvoir
- refuser tout favoritisme ;
- être attentif·ves au bien-être émotionnel et psychologique des pratiquant·es ;
- encourager un climat d'écoute, d'humilité et de coopération.

La pédagogie du dojo repose sur la transmission du budo comme voie de transformation intérieure, jamais comme instrument de domination.

5. Signalement, écoute et accompagnement

Le dojo reconnaît le droit à la parole et à la protection de toute personne victime ou témoin de tels actes. Un protocole clair de signalement et d'écoute bienveillante est mis en place, en lien avec les autorités sportives et associatives compétentes.

Toute personne témoin ou victime de violence, d'abus ou de discrimination peut en parler :

- à un·e référent·e éthique du dojo
- au président·e de l'association ou président de section
- ou directement via les dispositifs nationaux (numéro "Violences sexistes et sexuelles dans le sport" : 01 45 16 68 20 – service du Ministère des Sports) ou la cellule dédiée de la FFJDA.

Les signalements seront traités avec confidentialité, impartialité et bienveillance, dans le respect des personnes concernées et du cadre légal.

6. Engagement commun

Toute personne intégrant le dojo adhère à la présente charte.

Cet engagement marque la volonté collective de :

- pratiquer dans un cadre éthique et inclusif,
- refuser la banalisation des violences,
- protéger les plus vulnérables,
- et faire de nos pratiques une voie d’émancipation, de respect et de paix.